

LES MÉTAUX PRÉCIEUX

LOI CONCERNANT LES DÉFINITIONS, LE POINÇONNAGE, ETC.

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre de la Consommation et des Corporations) propose que le bill S-4 concernant le poinçonnage des articles contenant des métaux précieux soit lu pour la deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

—Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations sera à la Chambre dans quelques minutes. Ce bill concerne, en fait, la mise en vigueur d'une loi qui se trouve dans les recueils depuis nombre d'années. La question a été examinée d'assez près à l'autre endroit. Le but du bill, comme les députés l'auront remarqué, est d'assurer des normes de qualité en ce qui concerne certains métaux précieux.

L'hon. M. Lambert: Nous ne savions pas que vous aviez l'intention de mettre ce bill en délibération.

L'hon. M. Macdonald: Comme on l'a fait remarquer à l'autre endroit, il y a un certain nombre d'années qu'on voudrait voir moderniser le régime en ce qui concerne ces marchandises en particulier et je souhaiterais, monsieur l'Orateur, que la question soit examinée assez rapidement.

• (5.50 p.m.)

Dans un cas aussi particulier que celui-ci, il y aurait peut-être lieu d'adopter rapidement le bill en deuxième lecture et de le déferer au comité permanent pour plus ample étude. Les députés savent sans doute qu'il s'agit de déferer le bill au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, où on peut compter que ses objectifs seront expliqués plus à fond. Mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, qui arrive à bon escient, pourra peut-être expliquer le bill plus clairement que moi.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, que l'opposition décide. Je ne sais si elle veut une longue déclaration, ou si elle permettra que le bill, en somme une mesure administrative, soit déferé au comité, où je ferais une déclaration. Cette loi est en vigueur au Canada depuis 1908, et elle prévoit le poinçonnage de l'or et de l'argent; en raison des progrès techniques dans l'industrie et le commerce des métaux précieux, nous voulons inclure dans la loi deux autres métaux, le palladium et le platine qui porteront le même poinçon.

Je le répète, je m'en remets à l'opposition. Si la motion pouvait être adoptée avant six heures, je ferai volontiers ma déclaration en comité.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de nous, nous sommes prêts à l'adopter avant six heures; mais j'ignore si d'autres députés ont quelque chose à dire.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puisque, pour une raison qui m'échappe, la question va finir par se retrouver dans fourre-tout du comité des finances, je demande une fois de plus, et très respectueusement, au leader du gouvernement à la Chambre, qui donc se sert d'une baguette de sourcier pour décider où les bills iront? Hier, j'ai signalé au ministre que le comité des finances serait chargé de faire l'étude d'un projet de loi sur les prêts aux opérations de pêche, lequel à mon avis devrait être étudié par le comité des pêches et forêts qui groupe les experts.

Ce bill-ci intéresse les consommateurs du fait qu'il a trait à des normes. Il me semble qu'il devrait aller au comité qui s'occupe de ces questions. Quoi qu'il en soit, nous devons entendre la déclaration du ministre. Mais dans l'étude des bills il me semble qu'on devrait veiller de plus près à ce que le comité des finances ne soit pas surchargé de bills qui ne le concernent pas directement. Ce comité doit en principe s'occuper des finances et des échanges commerciaux.

Les députés peuvent aussi étudier les délibérations du Sénat sur ce projet de loi. Je suppose qu'il a été étudié par son comité des banques et du commerce et que le ministre a fait une déclaration devant ce comité. Je conviens que le projet de loi semble être une mesure normale d'ordre administratif, mais il renferme un article qu'on fera disparaître, j'espère, celui où il est dit que les règlements que peut édicter le ministre sous l'empire de ladite loi doivent être déposés par le ministre. Nous ne devrions pas devoir nous reporter à la loi sur les règlements. Si nous voulons établir un comité de délégation de pouvoirs législatifs, que ce soit clairement énoncé dans la loi.

J'espère aussi que nous n'aurons pas à passer de nouvelles lois si l'on vient à découvrir de nouveaux métaux précieux, ou un nouvel alliage de métaux connus, puisque c'est là la raison même de la mise à jour de la loi actuelle. Je vais maintenant laisser les deux minutes qui restent aux députés des autres partis, et je tiens à remercier les vis-à-vis de l'avis qu'ils nous ont transmis à l'égard de ce projet de loi.